

Association Française de Vélocouché

Association loi 1901 n°W563004639

24 Rue du Panorama

53000 LAVAL

www.afvelocouche.fr / 06 31 78 04 73

afvelocouche@gmail.com



à

Cabinet REYNAL - PERRET

2 rue Commandant Cousteau

33100 BORDEAUX

Par LRAR

Laval, le 16 novembre 2017

Madame, Monsieur

Notre association AFV (Association Française de Vélocouché) a reçu un courrier du cabinet Reynal-Perret (Ref:A3523) le 3 novembre 2017 au sujet de l'utilisation d'une photo sur notre site internet (<https://www.afvelocouche.fr>).

Ce courrier nous invitait à retirer la photo et à payer une indemnité transactionnelle de 1200€. Nous vous informons que nous l'avons retirée le jour même de la réception de votre courrier.

Cette démarche de notre part suffit à satisfaire votre demande.

A titre d'information, nous constatons par ailleurs que vous n'avez pas joint à votre courrier :

- *La lettre de mission qui atteste de ce mandat ;*
- *l'autorisation d'agir au nom et pour le compte de la société concernée ;*
- *le document de mission concernant la demande de retrait en question ;*
- *des captures d'écrans effectuées selon le formalisme issu de la norme AFNOR NF67-147*

Par ailleurs, nous ne pouvons à ce stade déterminer si cette photo est bien empreinte d'originalité visible appartenant à Monsieur Thierens.

Pour compléter ces informations, la majorité des photos et illustrations présentes sur notre site nous sont fournies par nos adhérents. Il s'agirait donc d'une erreur de notre part et nous nous en excusons, notre site étant géré par nos membres bénévoles non par des professionnels.

Nous tenons à préciser que notre petite association de moins de 300 membres est à but non lucratif et donc qu'en aucun cas cette photo (d'un format de 3cm x 3cm et d'une visibilité très limitée) n'a été utilisée à des fins commerciales.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Le conseil d'administration de l'AFV

